

Compte-rendu
6^{ème} réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade
chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

14 juin 2019

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes, proposer des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collègues y sont représentés.

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour, et établit un relevé de décision de la réunion. L'intégralité des présentations est mise en ligne sur le site de la DIRM Méditerranée : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/la-commission-specialisee-eolien-flottant-r346.html>

I. Contenu et avancement de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).....	2
II. Information sur les travaux préparatoires à mener en Méditerranée au vu du calendrier de la PPE.....	2
III. Information sur l'état d'avancement des projets pilotes.....	4
IV. Travaux de suivi environnemental des projets éoliens flottants.....	5
• Présentation des programmes ECOSYSM-EOF et ORNIT-EOF.....	5
• La prise en compte de la biodiversité marine dans la planification du développement de l'éolien flottant en Méditerranée.....	6
• Échanges sur les études complémentaires à mener et programmes de recherche.....	6
V. Mise en place d'une gouvernance scientifique pour l'éolien flottant à l'échelle de la façade.....	7
VI. Relevé de décisions.....	8

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer relaie l'annonce faite par le Ministre de la Transition écologique et solidaire ce 14 juin : **deux parcs éoliens flottants de 250 MW chacun seront lancés en Méditerranée dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Le projet initial ne prévoyait qu'un parc flottant en Méditerranée, pour une sélection du lauréat en 2022.

I. Contenu et avancement de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Présentation par la DGEC

Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) présente :

- le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie et son calendrier : le décret pourrait être signé à l'automne, après promulgation de la loi Énergie ;
- les réformes liées à la loi n°2018-727 pour un État au service d'une société de confiance (loi ESSOC) et au décret n°2018-1204 relatif aux procédures d'autorisation des installations de production d'énergie renouvelable en mer :
 - la saisine de la CNDP est faite par le Ministre en amont de la procédure de mise en concurrence, sur un périmètre géographique cohérent, pour définir des zones de projet ;
 - la réalisation des études de caractérisation du site sont menées par l'État et fournies aux candidats pré-sélectionnés (études météocéaniques, études géophysiques et géotechniques, études environnementales) ;
 - l'autorisation fixe pour le parc et le raccordement des caractéristiques variables, dont tiennent compte les mesures ERC au vu des effets maximum. Cela permet une évolution du projet au vu notamment des progrès technologiques (ex : éoliennes plus puissantes donc moins nombreuses).

Échanges avec les participants

Christian MOLINERO (CRPMEM PACA) souligne l'importance de réaliser des études socio-économiques, dans un contexte de contraintes cumulées pour la pêche avec le plan de gestion pluriannuel pour les pêcheries démersales West Med.

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) : l'étude des enjeux socio-économiques est faite en amont et prise en compte dans la définition des zones soumises à appel d'offres.

II. Information sur les travaux préparatoires à mener en Méditerranée au vu du calendrier de la PPE

Présentation par la DGEC

Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) présente le calendrier prévisionnel :

- 1^{er} semestre 2020 : saisine de la CNDP par le Ministre puis décision de la CNDP
- 2020 : préparation de la participation du public
- 2020-2021 : participation du public
- 1^{er} semestre 2021 : lancement de la procédure de mise en concurrence et lancement des études de caractérisation du site
- 2^{ème} semestre 2022 : désignation du lauréat.

Il convient donc de préparer dès la fin de l'année 2019 la saisine de la CNDP. **Pour les préfets coordonnateurs et les acteurs méditerranéens, il s'agit notamment de travailler sur une proposition au Ministre concernant la zone de saisine.**

Dominique JARDINE (Région PACA) demande si les travaux préparatoires concernent uniquement les appels d'offres de 250MW ou également les appels d'offres qui pourraient intervenir ultérieurement. Il soutient que les processus de concertation ne doivent pas être aveugles sur les futurs projets. [L'annonce du MTES précise que les premiers champs éoliens « auront vocation, en cas de bonne performance sur les tarifs, à être étendus ultérieurement pour atteindre plus de 750 MW permettant de profiter de raccordement électriques mutualisés »]

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) : il convient en effet d'anticiper autant que possible le développement potentiel de la filière dans le travail de définition des zones proposées au débat public.

Maryse ARDITI (FNE) pose la question des zones qui seront soumises au débat public, et des études qui seront réalisées sur ces zones, compte-tenu de la surface actuelle des macro-zones de Méditerranée (3354 km²).

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) : la dimension des zones proposées au débat public varie entre les façades (de 1 000 à 10 000 km²). La proposition par l'État de zones préférentielles est une option, non actée à ce stade pour la Méditerranée.

Mathieu MONNIER (FEE) souligne que le contexte méditerranéen est différent de celui d'une façade comme Manche Est Mer du Nord : il semble opportun pour la Méditerranée de pré-identifier des zones.

Raphaëlle LEGUEN (présidente de la Commission permanente) soutient que la question posée dans le cadre de la consultation du public doit être aussi accessible et compréhensible par tous que possible.

Christian MOLINERO (CRPMEM PACA) considère que les zones les moins impactantes doivent être prioritairement définies par les usagers de la mer, directement concernés, plutôt que par le grand public.

- Marie BARBAT (DIRM) souligne que le cahier des charges des travaux préparatoires doit être arrêté dès que possible, pour pouvoir conduire l'exercice de concertation au débat public avec les acteurs de façon sereine.
- Céline VASCHETTI (Préfecture maritime) rappelle que la planification faite en 2018 a été faite rapidement mais sur la base du travail conduit en 2015 pour l'éolien pilote. La commande ministérielle était d'identifier entre 1 800 et 3 000 km² de zones à potentiel, en travail préliminaire à la définition des zones d'appels d'offres (environ 300 km² pour une ferme de 100 km²).

François BONHOMME (personnalité qualifiée du CMF) met en garde contre la « politique des petits pas » et l'absence de visibilité à long terme sur le développement de l'éolien.

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) répond que la programmation pluriannuelle est élaborée sur 10 ans, dont 5 premières années avec un calendrier détaillé sur les volumes et les localisations, tandis que la filière de l'éolien est en cours de consolidation. La France a des objectifs en termes d'énergies renouvelables, et il y aura potentiellement d'autres projets. On débute dans les années qui viennent avec des projets pilotes et les premiers projets commerciaux, et le développement ultérieur sera fonction des retours d'expérience.

Thomas BORDENAVE (EOLFI) souhaite que l'État commence à travailler sur l'affinage des zones, et s'interroge sur la nécessité d'attendre une commande officielle du ministère.

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) explique que les autres régions n'ont pas attendu de commande officielle/formelle émanant de l'État pour commencer les travaux préparatoires, et que la discussion tenue en CMF peut en tenir lieu.
- Marie BARBAT (DIRM) constate le besoin d'élaborer la méthodologie de travail concrète pour les prochaines étapes des travaux préparatoires. Une proposition méthodologique sera transmise aux membres de la commission spécialisée. Il faudra veiller à prendre en compte la « contrainte » de fin de mandat du CMF pour ne pas prendre de retard.

Amine FLITTI (LPO) s'interroge sur le calendrier prévisionnel, et la possibilité de disposer des études environnementales nécessaires fin 2020. Il insiste sur la nécessité de réfléchir à un programme ambitieux d'acquisition de connaissances en Méditerranée.

Fabrice AUSCHER (DREAL Occitanie) souligne le fait que malgré la réalisation d'études environnementales, les effets générés par l'implantation de parcs éoliens flottants commerciaux ne peuvent être anticipés. Les retours d'expérience des parcs pilotes apporteront des éléments d'information, qu'il conviendra de relativiser compte-tenu de la différence d'emprise et de taille des projets. L'impact sur les fonds, l'effet réserve, l'attractivité des éoliennes vis-à-vis de la faune ne peuvent être anticipés.

Bernard PEREZ (CRPMEM Occitanie) insiste sur la nécessité de disposer du retour d'expérience des projets pilotes et exprime sa crainte concernant le projet de PPE. Les appels d'offres éoliens commerciaux pourraient avoir un très gros impact sur la pêche.

- Olivier BUSSON (SGAR PACA) rappelle que le phasage entre projets pilotes et projets commerciaux est acté de longue date, et qu'il est progressif : entre l'appel d'offres et la concrétisation d'un projet, un temps de plusieurs années permet de disposer du retour d'expérience nécessaire des projets précédents.

Céline MAURER (AFB) s'interroge sur la marge de manœuvre au niveau des zones : une fois la zone d'appel d'offres arrêtée il n'est plus possible de la modifier, même au regard des données complémentaires issues du retour d'expérience des fermes pilotes.

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) assure que l'implantation des éoliennes peut changer et qu'une marge de variabilité existe au sein de la zone d'appel d'offres, qui est deux à trois fois plus grande que l'emprise finale du parc éolien. Elle souligne cependant l'importance de ne pas proposer à l'appel d'offres des zones trop grandes, afin de pouvoir conduire les études de dérisquage.

Jacques ANDRIEU (FNPPM) pointe la faiblesse des études environnementales menées.

III. Information sur l'état d'avancement des projets pilotes

Présentation par la Préfecture maritime

Céline VASCHETTI (Préfecture maritime) présente :

- la localisation et les choix technologiques des trois projets pilotes méditerranéens, sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets EOLFLO lancé en 2015 par l'ADEME ;
- l'état d'avancement « administratif » des projets, dont la mise en service est prévue pour 2021-début 2022 ;

- les étapes suivantes en matière notamment de sécurité maritime (plans d'intervention maritime, doctrine éolienne du Préfet maritime).

Échanges avec les participants

François BONHOMME (personnalité qualifiée du CMF) souligne que les retours d'expérience des fermes pilotes ne peuvent pas être extrapolés pour en tirer des conclusions définitives en matière d'impact sur le milieu.

Olivier MUSARD (Parc naturel marin du golfe du Lion) interroge les industriels sur la possibilité de changer de technologie au vu du retour d'expérience des premières fermes et malgré leurs impératifs en termes d'engagement contractuel vis-à-vis des fournisseurs.

- ➔ Dominique MONIOT (ENGIE) explique qu'il existe une réelle souplesse en matière de choix technologiques.
- ➔ Matthieu MONNIER (FEE) confirme qu'il s'agit là de l'esprit de la réforme : retarder autant que possible le choix technologique pour concevoir des projets en co-construction avec les acteurs.

Philippe VEYAN (EDF) souligne l'urgence de déployer l'éolien flottant en Méditerranée, dans une démarche d'anticipation des enjeux, notamment environnementaux.

Dominique MONIOT (ENGIE) explique que les éoliennes qui seront déployées au Portugal en 2020 utilisent la même technologie que le parc pilote EFGL, ce qui permettra un retour d'expérience supplémentaire.

Laurent TOKARSKI (QUADRAN) appuie ce dernier point relatif au retour d'expérience en rappelant la mise en service du démonstrateur FLOATGEN au large du Croisic.

Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) précise que la programmation pluriannuelle de l'énergie et le cahier des charges des futurs appels d'offres évolueront en fonction des retours d'expérience des projets.

Céline VASCHETTI (Préfecture maritime) informe les participants de la signature récente et de la diffusion de la doctrine du Préfet maritime relative à l'implantation d'éoliennes flottantes en mer.

IV. Travaux de suivi environnemental des projets éoliens flottants

Présentation des programmes ECOSYSM-EOF et ORNIT-EOF par le Pôle Mer Méditerranée

Guy HERROUIN (Pôle Mer Méditerranée) présente les programmes ECOSYSM-EOF (écosystèmes marins) et ORNIT-EOF (avifaune) sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME. Ces programmes, d'une durée de deux ans, visent à établir l'état de l'art, à définir une architecture d'observatoire scientifique pour ces compartiments, à expérimenter de nouvelles technologies et méthodes d'acquisition de connaissance. Il est souligné que les données seront publiques et que ces programmes pourront s'inscrire dans des échanges avec d'autres projets européens et internationaux.

Échanges avec les participants

Fabrice AUSCHER (DREAL Occitanie) souligne le besoin de pilotage de ces programmes.

Guy HERROUIN (Pôle Mer Méditerranée) présente le dispositif de suivi des programmes et le fonctionnement du comité de pilotage.

Présentation par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) de la prise en compte de la biodiversité marine et de l'avifaune terrestre migratrice dans la planification du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

Alexandra GIGOU (AFB) présente :

- les éléments issus de la note annexée au document de planification du développement de l'éolien commercial de 2018 relatifs à l'inventaire des habitats et des espèces potentiellement impactés par les projets éoliens en Méditerranée, et à la nature de ces impacts ;
- les recommandations de l'AFB pour la conduite de la planification : harmonisation des protocoles, partage des données, prise en compte des effets cumulés, exclusions de zones et conservation d'habitats, réglementation de la pêche au sein des parcs, développement d'un programme de recherche intégré ;
- les besoins en connaissances et en suivis.

Échanges avec les participants

Thomas SERAZIN (CRPMEM Occitanie) demande que l'accès des petits métiers de la pêche aux zones des parcs éoliens soit garanti.

Christian MOLINERO (CRPMEM PACA) interroge l'affirmation de l'AFB sur les effets « positifs » de type DCP des futurs parcs. Il fournit l'exemple de la barge de l'île du levant dont le bruit des chaînes a fait fuir le poisson. Il explique que les résultats peuvent être divergents entre observations des pêcheurs et campagnes scientifiques.

- ➔ Alexandra GIGOU (AFB) rappelle l'intérêt des campagnes scientifiques qui adoptent des protocoles homogènes à l'échelle de la façade (ex : PACOMM 2012, utilisée pour la planification de l'éolien). Elle explique cependant que les données PACOMM seules ne suffisent pas, même si elles sont actualisées dans le cadre de la campagne 2018-2019. Il faut mettre en œuvre des outils complémentaires (télémétrie, GPS, etc.). On constate notamment un manque de données sur l'avifaune terrestre migratrice. Par ailleurs, elle précise que l'AFB n'affirme pas que « l'effet DCP » soit positif ou négatif, mais qu'il convient de l'étudier.

Jacques ANDRIEU (FNPPM) s'interroge sur la réalité de « l'effet DCP » mentionné par plusieurs intervenants.

Fabrice AUSCHER (DREAL Occitanie) développe l'idée selon laquelle les effets de l'implantation des fermes éoliennes (réserve, DCP, ...) pourraient être contradictoires et ne peuvent être anticipés. On ne sait pas comment la faune va réagir à l'installation des fermes éoliennes, et l'extrapolation possible des résultats du pilote à l'éolien commercial est imparfaite.

Thomas BORDENAVE (EOLFI) souligne l'apport de connaissances fourni par les porteurs de projets pilotes (au travers notamment des études d'impact), et de façon plus générale la contribution et l'implication de la filière dans l'acquisition de connaissances environnementales.

Philippe VEYAN (EDF) appuie ce point en évoquant le fait que les programmes de suivi représentent un coût de plusieurs millions d'euros, et qu'il s'agit du second poste de dépenses des projets, après les éoliennes elles-mêmes.

Stéphan ARNASSANT (PNR Camargue) soutient la coordination, voire le pilotage des travaux scientifiques, notamment optimiser le retour d'expérience des fermes pilotes. Il met en exergue la question des oiseaux migrateurs, qui constitue un enjeu central en Méditerranée. Sur ces espèces, il devient urgent de combler les lacunes de connaissance et de lancer une étude dès 2019.

Maryse ARDITI (FNE) souligne que les porteurs de projet pilotes mettront en œuvre de nombreux suivis, et demande ce que pensent les spécialistes de ces suivis.

Jean-Marc BAGUET (RTE) déclare avoir lancé un appel à projet pour une plateforme multi-capteurs en mer, qui pourra notamment constituer un observatoire de l'environnement marin. Il affirme la volonté de RTE de pouvoir participer au développement des connaissances.

Béatrice ALIPHAT (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) demande des clarifications sur les études environnementales qui devraient être lancées par l'État, leur calendrier et leur financement.

- Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) précise la distinction entre les études préalables à la définition de la zone de projet et les études d'état initial de l'environnement sur une zone sélectionnée pour un lancement d'appel d'offres. Les études sont différentes selon qu'elles sont lancées sur un périmètre de 3 000 km² ou 300 km². Les besoins semblent assez bien identifiés en Méditerranée, au vu notamment de la présentation faite par l'AFB. **La DGEC attend donc une proposition technique de priorisation d'acquisition de connaissances pour que des études puissent démarrer dès que possible en Méditerranée. Au vu de cette proposition, des discussions devront être engagées pour identifier les sources de financement.**

Clara HENISSART-SOUFFIR (CRPMEM PACA) constate que seules certaines espèces sont identifiées en termes d'impact environnemental, alors que l'impact sur certaines espèces pêchées pourrait également faire l'objet d'études (thon rouge, espadon, anguilles, etc).

François BONHOMME (personnalité qualifiée du CMF) insiste sur la notion de patrimoine et sur la spécificité du golfe du Lion, zone réduite et très spécifique en Méditerranée, qui risque d'être modifiée par ces projets. La responsabilité environnementale de tels projets est très grande.

V. Mise en place d'une gouvernance scientifique pour l'éolien flottant à l'échelle de la façade

Présentation par la Direction interrégionale de la mer

Marie BARBAT (DIRM) soumet à l'avis des membres la proposition suivante : mettre en place une instance de gouvernance scientifique à l'échelle de la façade, « adossée » à la commission spécialisée éolien flottant. Cette instance permettrait :

- de faire participer les scientifiques de Méditerranée à la réalisation de l'état initial de l'environnement (état des connaissances et des lacunes, priorités d'acquisition, avis sur les études) et à la définition des zones soumises à appel d'offres commercial ;
- d'harmoniser les suivis des différents projets (pilotes puis commerciaux) ;
- d'évaluer l'impact des projets éoliens à l'échelle de la façade, notamment pour prendre en compte de façon efficace les effets cumulés ;
- de rationaliser l'engagement des scientifiques (éviter les instances multiples).

François BONHOMME (personnalité qualifiée du CMF) rappelle que les scientifiques travaillent dans le cadre d'études financées, et interroge l'effectivité d'une participation scientifique sans incitation financière.

Laurent DELEERSNYDER (DREAL PACA) insiste sur les avantages que présenterait cette instance en termes de mutualisation des travaux et des données, ainsi que sur le besoin de pilotage et d'orientation des études pour atteindre un bon niveau d'efficacité du système.

Marie TCHAKERIAN (Région Occitanie) soutient la mise en place d'une telle instance, mais demande des clarifications sur la feuille de route et le calendrier des travaux de planification.

Patrick BARAONA (Pôle Mer Méditerranée) souligne qu'il s'agirait d'un conseil scientifique, qui aurait donc vocation à émettre des avis éclairés au bénéfice des membres de la commission spécialisée et à leur demande.

Fabrice AUSCHER (DREAL Occitanie) identifie comme un besoin urgent la définition d'un cahier des charges de cette instance.

Céline MAURER (AFB) rappelle que l'idée d'un conseil scientifique est portée depuis 2018, précise que ce conseil pourrait émettre un avis sur les cahiers des charges des études à venir, et souligne l'importance de distinguer le comité de suivi des projets (qui associe de nombreux acteurs) du conseil scientifique (constitué d'experts scientifiques).

Thomas SERAZIN (CRPMEM Occitanie) souligne l'impact socio-économique des projets éoliens et évoque l'étude conduite par le RICEP pour le compte du CRPMEM et de l'AMOP sur la caractérisation économique et spatiale des activités de pêche en Occitanie. Il interroge la participation des CRPMEM à ce conseil.

Daphné BORET-CAMGUILHEM (DGEC) souligne la nécessaire priorisation des besoins d'acquisition de données et attend un retour technique sur ce sujet pour la Méditerranée.

VI. Relevé de décisions

Il ressort des échanges que deux actions doivent être prioritairement engagées :

1. Rédiger et transmettre à la DGEC une note d'identification des besoins de connaissance nécessaires à une bonne prise en compte de l'avifaune dans le cadre du développement de l'éolien flottant en Méditerranée. Cette note permettra de prioriser les études complémentaires à mener et proposera des scénarii chiffrés pour disposer d'un premier ordre de grandeur financier. L'AFB est en charge de la rédaction de cette note, qui sera également transmise aux membres de la commission spécialisée.

2. Transmettre pour avis aux membres de la commission spécialisée éolien flottant un projet de feuille de route incluant notamment les prochains travaux préparatoires au débat public et la mise en place du conseil scientifique, en lien avec les propositions d'études environnementales. Ce projet sera transmis cet été par la DIRM, qui assure le secrétariat du CMF et de ses commissions.

Les travaux de concertation à venir doivent permettre de transmettre au MTES (échéance début 2020) une « proposition méditerranéenne » sur les zones de saisine de la CNDP.

Annexe I
Liste des personnes présentes

Membres de la commission spécialisée :

Le préfet maritime de la Méditerranée ou son représentant	LV Céline VASCETTI
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant	Olivier BUSSON
La présidente de la Commission permanente	Raphaëlle LEGUEN
Un représentant du ministère des Armées – composante Marine	MT Delphine WEPIERRE
Un représentant du ministère des Armées – composante Air	LCL Frédéric PASSOS
Un représentant de l'Agence française pour la biodiversité	Céline MAURER
	Alexandra GIGOU
Un représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Béatrice ALIPHAT
	Dominique JARDINÉ
Un représentant du Conseil régional d'Occitanie	Marie TCHAKERIAN
	Julien CIGLAR
Un représentant du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Olivier MUSARD
	Grégory AGIN
Un représentant du Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue	Stéphan ARNASSANT
Un représentant de la CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marc VALENTIN
Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christian MOLINERO
	Clara HENISSART
Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie	Bernard PEREZ
	Alain MIRANDA
	Thomas SERAZIN
Un représentant du Pôle Mer Méditerranée	Patrick BARAONA
	Guy HERROUIN
	Patricia MARIN
Un représentant des professionnels des énergies marines renouvelables	Matthieu MONNIER
Un représentant de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer	Jacques ANDRIEU
Un représentant de France Nature Environnement	Maryse ARDITI
Un représentant du Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée	<i>Excusée</i>
Un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux	Amine FLITTI
Un représentant de Surfrider Foundation Europe	Sergio GONCALVES
Un représentant de WWF France	Catherine PIANTE
	Pierre-Yves HARDY
Personnalité qualifiée du CMF MED	François BONHOMME

Autres personnes présentes :

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) - MTES
Préfecture maritime de la Méditerranée

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

DREAL Occitanie

Réseau de transport d'électricité (RTE)

Porteurs de projets pilotes

Syndicat professionnel des armateurs côtiers de Méditerranée

Daphné BORET-CAMGUILHEM

EV Marjorie LE CALVEZ

Olivier-Marc DION

Eric LEVERT

Marie BARBAT

Maria RUYSEN

Maëlen L'HOIR

Laurent DELEERSNYDER

Fabrice AUSCHER

Jean-Marc BAGUET

Charlotte LEROY

Laurent TOKARSKI (EOLMED)

Dominique MONIOT (EFGL)

Philippe VEYAN (PGL)

Thomas BORDENAVE (EOLFI)

Stéphane BOZZARELLI (EOLFI)

Franck LAUSSEL